

D 25-65	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
DÉCISION MODIFICATIVE N° 4/2025 BUDGET COMMUNE DE HOULGATE.	<p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Catherine POULAIN : pouvoir donné à Élisabeth LEGRAND Christian MASSON : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Didier FRAGASSI : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna de KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Olivier HOMOLLE informe les membres de l'assemblée délibérante qu'au regard de l'état d'avancement des engagements sur le chapitre 011 et des crédits disponibles, il convient par prudence d'effectuer une décision modificative d'un montant de 30 000 € afin de permettre d'effectuer les dernières écritures du SGC, si nécessaire, en fin d'année.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 4/2025 suivante :

F – D : chapitre 65 - compte 65888 « Autres » : - 30 000 €

F – D : chapitre 011 - compte 622 « rémunération d'intermédiaires et honoraires » : + 30 000 €




Olivier COLIN,
Maire.